

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2024-01
AVIS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2024-01

Rilativu à u
Relatif au

Raportu di u Signore Prisidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica nant'à delegazioni di serviziu publicu pè a sfruttera, à cuntà da u 25 di marzu di u 2024, di i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aerupurtu di Parigi Orly, da l'altra parte, in cunfurmità cun l'publigazione di serviziu publicu imposte da a deliberazione n° 23/054 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 d'aprile di u 2023 (raportu n°033),

Rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sur les délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris Orly d'autre part, en conformité avec les obligations de service public imposées par la délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023 (rapport n°033),

Vu le Règlement intérieur de l'Assemblée di a Giuventù, notamment l'article 30,

Vu la délibération n°16-158 AC du 28 juillet 2016 de l'Assemblée de Corse,

Vu la lettre de saisine du 20 février 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande à Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse l'avis de l'Assemblée di a Giuventù di a Corsica sur le projet de rapport (n°033) sur les délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris Orly d'autre part, en conformité avec les obligations de service public imposées par la délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblée di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblée di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblée di a Giuventù, de saisir la commission organique « *Svilluppu ecunomicu, Trasporti è Affari Europei* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

Sur rapport de la commission organique « *Svilluppu ecunomicu, Trasporti è Affari Auropèi* » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par Madame Lea GIUDICELLI, réunie le 28 février 2024,

Prununzia l'avisu chì seguita :

La commission « *Svilluppu ecunomicu, Trasporti è Affari Auropèi* » tient, en premier lieu, à rappeler la disponibilité de Madame la Présidente de l'Office des Transports pour sa présentation, en novembre dernier, du rapport portant sur la première partie de décision relative à la DSP aérienne 2024-2027 (lignes Marseille et Nice). Ainsi que pour la qualité des échanges suite aux remarques et aux interrogations des conseillers au sujet de la décision à venir sur les lignes vers Paris.

La commission tient également à rappeler le soutien inconditionnel qu'elle a apporté à la compagnie Air Corsica et ses employés ainsi qu'aux employés d'Air France en Corse, lors de son avis du 27 novembre 2023.

La commission soulève, une nouvelle fois, avec satisfaction, l'exigence du cahier des charges des obligations de service public, ainsi que le maintien du périmètre de ce service public sur la période 2024-2027.

Elle prend note aussi avec satisfaction du choix du candidat Air Corsica, compagnie régionale et opérateur historique, face à des offres concurrentes dans le cadre des lignes aériennes entre les quatre aéroports insulaires, Ajacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part et l'aéroport de Paris Orly d'une autre part.

En revanche, les conseillers de la commission ont tenu à rappeler leur avis en date du 27 novembre 2023 sur la nécessité du maintien d'une desserte aérienne de service public vers Paris ainsi que la sauvegarde du tarif résident au même prix. En effet, ces éléments figurent dans le rapport intitulé « Ghjuventù Mubilità II », présenté par la commission « *Svilluppu ecunomicu, Trasporti è Affari Auropèi* » en 2022 et voté à l'unanimité des membres de l'Assemblea di a Giuventù.

C'est pourquoi la commission est navrée de constater une augmentation du tarif résident, ce qui pourrait avoir un impact sur les jeunes insulaires qui ont besoin de se déplacer à Paris pour leurs études ou pour des déplacements professionnels.

La commission se satisfait de l'intégration de nouveaux comités de suivi, dans le cadre de la surveillance de l'exécution de la DSP, contribuant à l'amélioration continue du service fourni par l'opérateur ainsi qu'à un suivi économique rapproché, dans un contexte où le financement des DSP est complexe.

Cependant, dans une perspective à plus long terme et dans l'optique d'une Corse autonome, la commission regrette que des incertitudes persistent, régulièrement, concernant le financement des DSP et plus globalement, que le rapport ne présente pas une vision novatrice de la gestion des transports en Corse.

La Commission s'interroge sur la vision à long terme de l'Office des transports de la Corse qui semble pratiquer une politique de l'instant. Elle considère que les transports doivent être inscrits dans les discussions institutionnelles comme étant une clé de voûte du développement économique mais également culturel d'une île qui est, dans son essence géographique, isolée.

À l'aune d'une probable autonomie, nous ne pouvons cantonner le raisonnement des transports, qu'ils soient aériens ou maritimes, à de simples lignes de chiffres et rallonges demandées à l'État pour sortir de situations critiques. La Commission appelle à un réel travail de fond et à la proposition par l'exécutif d'un plan global sur les transports dépassant le cadre des 4 ans imposés par la DSP afin que la jeunesse que nous représentons puisse se sentir à la fois écoutée mais surtout accompagnée par un projet politique vertueux qui tend à faire progresser une situation qui semble régresser d'années en années.

A Presidenti di a cummissioni « Svilluppu economicu, Trasporti è Affari Europei », Lea GIUDICELLI

Aiacciu, u 28 di ferraghju di u 2024.